Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 022-212203483-20261012-2026OCTOBRE64-DE

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc
Commune de Trédias

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPALDE LA COMMUNE DE TRÉDIAS
SEANCE DU LUNDI 12 OCTOBRE 2026

: :

L'an deux mil vingt-six, le douze octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Trédias, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Catherine TIENGOU, Maire.**
Nombre de conseillers en exercice : **15, Présents : 13 Votants : 14**
Date de convocation et affichage **: 5 octobre 2026**

Etaient présents : **Catherine TIENGOU, David CRESPEL, Stéphanie RENOUVEL, Jacky BOISGERAULT, Serge ROCHARD, Nicolas PLESTAN, Annabelle HAGUET, Mélanie ESSIRARD, Kévin LEROUX, Enzo ROUILLE, Joseph POIRAUDEAU, Béatrice SOURISSEAU, Cécilia LEBRET.**
Absentes : **Florence DELALANDE, Claude BOURDON (pouvoir à Joseph POIRAUDEAU)**
A été désignée secrétaire de séance **: Stéphanie RENOUVEL**

ORDRE DU JOUR : Approbation du Procès-verbal du 20 juillet 2026-RÉVISION CARTE COMMUNALE : Choix d'un cabinet d'urbanisme. - BÂTIMENTS : Ecole – *Salle des Fêtes* : Nouveau devis entretien toiture. Devis Nettoyage hottes. *Salle polyvalente* : Devis renouvellement extincteurs. *École* : Confort thermique de la classe (étude de trois solutions). *Cimetière* : Affectation d'un bâtiment en tant qu'ossuaire. *Devis* Aménagement ossuaire Colombarium Jardin du souvenir. P*rojet local chasseurs.* RESSOURCES HUMAINES : *Cantine Scolaire* : Mutualisation de la préparation des repas avec Mégrit. *Poste d'agent technique* : Recrutement d'un agent. BUDGET-FINANCES : Lamballe *Terre et Mer* : Approbation du rapport de la CLECT. *Budget* : Décisions modificatives. *Demande de subventions :* Classe ULIS – voyage scolaire. AMF : Communes sinistrées par les incendies. VOIRIE : Curage 2026. Voirie Rurale LTM – Complément (revêtement) QUESTIONS DIVERSES.

Séance du 12 octobre 2026 -2026-064 Objet **: RÉVISION CARTE COMMUNALE – Choix d'un cabinet d'urbanisme**

Madame la Maire rappelle que le Conseil municipal a décidé de réviser la carte communale lors de sa séance du 20 juillet dernier et de consulter des cabinets pour assurer cette mission de cette révision.
Une consultation a été lancée auprès de trois cabinets : l'atelier urbain, l'atelier d'Ys et Ouest'aménagement.
La commande est d'accompagner la commune dans la révision de sa carte communale afin de la mettre en adéquation avec les normes réglementaires en vigueur et les besoins d'urbanisme.
Le calendrier souhaité est que cette carte révisée soit opérationnelle au 1er février 2028. En effet, si les documents supra communaux (SCOT et PLH) ne sont pas intégrés dans la carte communale, les autorisations d'urbanisme, notamment les permis de construire ne pourront plus être délivrés.

La remise des offres a été fixée au 6 octobre 2026, à 12h00.
Les trois cabinets ont formulé une proposition, conforme au cahier des charges et au règlement de consultation établi.

Les critères d'évaluation des offres sont 70% pour les critères techniques et 30% pour le coût de la prestation.
Les élus ont été destinataires des propositions techniques et financières.

L'atelier urbain et Ouest'aménagement proposent des temps de travail équivalents, l'atelier urbain consacre moins de temps à la mission pour un coût moindre.
L'atelier urbain et l'atelier d'Ys ont une forte expérience des cartes communales, alors que Ouest'aménagement travaille majoritairement sur des PLU.
Contacts ont été pris avec les communes en référence pour les cabinets, notamment pour atelier d'Ys qui a accompagné Saint-Trimoël dans sa révision de carte communale. Cette commune, avec des problématiques similaires à Trédias, a été pleinement satisfaite de la prestation.
Les calendriers d'intervention respectent la demande de la commune pour les trois sociétés (l'atelier urbain a confirmé une correction sur le sien). La carte communale devrait pouvoir être exécutoire en février 2028, comme demandé au cahier des charges.
Les propositions des cabinets sont les suivantes, telles que proposées dans leur acte d'engagement :

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 022-212203483-20261012-2026OCTOBRE64-DE

	Atelier d'Ys	Ouest'am	Atelier Urbain		
			Total Global	Atelier Urbain	Sauveterre Etudes
	Montant HT	Montant HT		Montant HT	Montant HT
Phase 1 - Rapport de présentation - Conformément à l'article R 161-2 du code de l'Urbanisme :					
Rapport de présentation	1 950,00 €	3 700,00 €	5 775,00 €	4 400,00 €	1 375,00 €
Animation de réunions	3 600,00 €	2 675,00 €	1 075,00 €	700,00 €	375,00 €
Phase 1: Sous-total	**5 550,00 €**	**6 375,00 €**	**6 850,00 €**	5 100,00 €	1 750,00 €
Phase 2- Evaluation Environnementale - Conformément à l'article R 161-3 du code de l'Urbanisme :					
Evaluation environnementale	2 200,00 €	4 900,00 €	4 150,00 €	1 650,00 €	2 500,00 €
Animation de réunions			- €		
Phase 2: Sous-total	**2 200,00 €**	**4 900,00 €**	**4 150,00 €**	1 650,00 €	2 500,00 €
Phase 3 - Documents graphiques et Annexes - Conformément à l'article R 161-4 à R 161-8 du code de l'Urbanisme :					
Documents grahiques	300,00 €	1 600,00 €	3 275,00 €	1 925,00 €	1 625,00 €
Annexes	300,00 €	225,00 €	550,00 €	550,00 €	
Animation de réunions		2 800,00 €	1 750,00 €	1 750,00 €	250,00 €
Phase 3: Sous-total	**600,00 €**	**4 625,00 €**	**6 100,00 €**	4 225,00 €	1 875,00 €
Phase 4 –Mise en conformité de la carte communale- Enquête publique- Conformément à l'article R 161-4 à R 161-8 du code de l'Urbanisme :					
Document final enquête publique Clôture	**3 600,00 €**	**6 987,50 €**	**2 925,00 €**	2 550,00 €	375,00 €
TOTAL GENERAL	**11 950,00 €**	**22 887,50 €**	**20 025,00 €**	13 525,00 €	6 500,00 €

Après analyse des offres, selon les critères définis au règlement de consultation, l'évaluation des offres est la suivante :

Critères	Atelier d'Ys	Ouest'Am	Atelier urbain
Technique - Organisation 70	56	51	64
L'organisation et référence de l'équipe affecté à l'étude (10)	*9*	*6*	*8*
La compréhension des enjeux (15)	*11*	*9*	*14*
La méthodologie générale de projet (20)	*14*	*14*	*18*
La méthodologie d'animation, concertation et association (15)	*12*	*12*	*14*
Calendrier prévisionnel (10)	*10*	*10*	*10*
Prix 30	30	16	18
Offre de prix (30)	30	16	18
TOTAL	86	67	82
CLASSEMENT	**1**	**3**	**2**

Les membres du Conseil municipal, après, avoir pris connaissance des propositions des cabinets, en avoir débattu et délibéré, décident, par quatorze voix :

- **DE RETENIR le cabinet Atelier d'Ys pour la mission de révision de la carte communale de Trédias, pour un montant de 9 750€ HT et 2 200€ HT en option si l'étude environnementale est nécessaire.**
- **D'AUTORISER Madame la Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.**

Certifié exécutoire

Catherine TIENGOU
Présidente de séance

MAIRIE DE TREDIAS
Côtes-d'Armor

Stéphanie RENOUVEL
Secrétaire de séance